

La Fontaine des Abîmes



Visorando



Randonnée n°2610941

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Parcours balisé N°98.

Parcours très vallonné possédant beaucoup de sources, lavoirs et autres points d'eau contrastant avec les grands espaces de cultures. Bref, beaucoup de variété.

Durée :	4h20	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,84 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	245 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	237 m	Région :	Puisaye
Point haut :	297 m	Commune :	Coulangeron (89580)
Point bas :	194 m		

Description

Le départ se fait depuis le parking situé au pied du lavoir de Coulangeron, en contre-bas de l'église (un autre parking est possible à 100 m, tout près de la mairie).

(D/A) Atteindre l'église et, face à elle, partir sur la gauche. À la patte d'oie, appuyer sur la droite dans la Rue de la Chaumotte. Celle-ci se termine en chemin aux dernières maisons.

(1) Au croisement, passer tout droit en laissant les sorties latérales. Sur le plateau, laisser filer un premier embranchement sur la gauche, puis un second sur la droite. Descendre en direction du bois pour atteindre un chemin transversal en fond de vallée.

(2) Obliquer sur la gauche. Bien souvent, un ruisseau nous accompagne à main droite, il nous échappe à un moment pour se faufiler dans un champ. Ce cheminement se termine en route en arrivant aux premières maisons de Pesteau-le-Bas. Conserver cette voie jusqu'au carrefour suivant.

(3) Devant le hangar agricole, traverser la route en décrivant un léger gauche/droite et commencer une montée assez rude. À mi-côte, appuyer sur la gauche. Après un replat, descendre et atteindre la route transversale.

(4) Couper cette dernière pour repartir aussitôt sur une piste ascendante. Au croisement, suivre la piste avec l'enclos grillagé à main gauche. Arriver à une fourche et une première éolienne en face.

(5) Continuer un petit bout de montée sur la gauche. Se retrouver de nouveau face à une deuxième éolienne. Tourner à gauche et poursuivre toujours sur cette piste principale en gardant les éoliennes toujours à main droite. Au niveau du manège pour l'entraînement des cavaliers, continuer à descendre et atteindre le hameau de la Grilletière.

(6) Prendre, sur la gauche, la route surplombant le lavoir. Au premier carrefour, virer à droite et au suivant, de nouveau à droite. Atteindre rapidement une courbe sur la gauche dessinée par la route.

(7) Emprunter le chemin en face, le départ grimpe bien mais, ensuite, la montée devient plus douce tout au long de la lisière du bois. Au bout, arriver sur une piste stabilisée.

(8) Tourner sur la gauche pour atteindre une piste transversale. Là, prendre à gauche sur une bonne centaine de mètres, puis tourner sur la droite. Continuer sur cette piste stabilisée descendante et aboutissant sur une voie

Points de passages

D/A Parking du lavoir - Église Saint-Charles (Coulangeron)

N 47.680794° / E 3.470481° - alt. 263 m - km 0

- 1 Croisement de la boucle**
N 47.680523° / E 3.472885° - alt. 271 m - km 0.19
- 2 Chemin transversal en fond de vallée**
N 47.674327° / E 3.475901° - alt. 257 m - km 1.02
- 3 Route - Lavoir**
N 47.680287° / E 3.493581° - alt. 218 m - km 2.58
- 4 Route transversale près de la ferme de Prénereau**
N 47.683568° / E 3.50631° - alt. 224 m - km 3.62
- 5 Fourche sur la piste - Éoliennes en face**
N 47.68595° / E 3.515285° - alt. 270 m - km 4.36
- 6 La Grilletière - croisement de rues - Ru de Baulches (cours d'eau)**
N 47.697564° / E 3.495496° - alt. 202 m - km 6.63
- 7 Chemin ascendant**
N 47.696169° / E 3.492368° - alt. 196 m - km 7.05
- 8 Piste transversale**
N 47.698219° / E 3.480213° - alt. 257 m - km 8.39
- 9 Ancien lavoir de Chéry**
N 47.694436° / E 3.480642° - alt. 235 m - km 9.25
- 10 - Chapelle de Chéry**
N 47.692235° / E 3.485411° - alt. 253 m - km 9.7
- 11 Débouché sur une route à l'entrée des Chocats**
N 47.691951° / E 3.489096° - alt. 215 m - km 10.48
- 12 Chemins en Y**
N 47.685979° / E 3.488517° - alt. 261 m - km 11.26
- 13 Croisement avec un chemin**

goudronnée à prendre sur la droite en direction du lavoir.

(9) Au lavoir, quitter la route pour monter le chemin sur la gauche.

(10) Au croisement en T, virer sur la gauche (au préalable, il est conseillé d'effectuer un aller-retour à la Chapelle de Chéry, sur la droite). Passer sous une ligne électrique et, face au village de la Grilletière, dans la descente, virer à droite dans un chemin vert (rangée de cerisiers perpendiculaire à ce chemin). Ce chemin descend sur les Chocats.

(11) Traverser la route et monter dans la rue avec son caniveau central. En haut, dans la courbe décrite par cette voie, prendre le chemin sur la droite.

(12) Après une montée assez prononcée, appuyer sur la droite en direction du bois. Rester en lisière, oublier un départ sur la gauche.

(13) Prendre sur la gauche le chemin qui passe sous un bâtiment de ferme et le conserver pour retrouver le croisement du départ.

(1) Descendre la voie goudronnée sur la droite et rejoindre le parking (D/A).

N 47.681869° / E 3.478517° - alt. 244 m - km 12.19

D/A Parking du lavoir - Église Saint-Charles (Coulangeron)

N 47.680796° / E 3.470487° - alt. 263 m - km 12.83

Informations pratiques

De nombreuses sources, lavoirs et pièces d'eau sont présents sur ce parcours, aucun de ces points d'eau n'est potable.

Se munir d'un chapeau, d'eau et du ravitaillement si le pique-nique est prévu.

Aire de pique-nique et abri aux points (D/A), (6), (10).

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°98 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

(6) Lavoir de la Grilletière, à impluvium et coiffé d'une verrière. Aire de pique-nique possible. La source se trouve sur l'espace herbeux un peu en amont. Elle donne naissance au ru qui est canalisé par un tunnel puis alimente le lavoir et se répand dans les eaux du ru de Bauche(s).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-fontaine-des-abimes/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.